



**Syndicat national Force Ouvrière  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - [foesr@foesr.fr](mailto:foesr@foesr.fr) - [www.foesr.fr](http://www.foesr.fr)

## **CNESER du 14 juin 2022**

### **Déclaration FO en présence de la ministre**

*Le CNESER en commission permanente s'est réuni du 14 au 16 juin. Comme il est de coutume lors d'un changement de gouvernement, le ou la nouvelle titulaire du ministère se rend au CNESER. C'est donc en présence de la nouvelle ministre, Mme Sylvie Retailleau, que les représentants FO ont fait la déclaration suivante, au nom de la confédération Cgt-FO, de la FNEC-FP FO et de FO ESR*

Madame la Ministre,

Tout d'abord FO ESR vous remercie d'avoir accepté de le recevoir la semaine prochaine en entrevue bilatérale.

Nous souhaitons que les présidents d'universités s'inspirent partout de cet exemple de respect envers chaque organisation syndicale, en particulier à l'URCA, dont le président, Guillaume Gellé, ici présent dans ce CNESER au nom de France Universités, se refuse toujours obstinément à recevoir en bilatérale le syndicat FO ESR de cette université, syndicat qui a des revendications précises à présenter en délégation. Nous dénonçons donc ici publiquement cette attitude de refus et de mépris de la représentation syndicale.

Selon un ex-responsable LREM à l'Assemblée nationale, le gouvernement auquel vous appartenez est prêt à larguer dès le lendemain des élections législatives un « tapis de bombes » contre les droits de tous les salariés.

À cet égard, sachez que le gouvernement trouvera toujours face à lui pour les défendre la confédération Cgt-FO, la fédération FO de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle (FNEC-FP FO) et le syndicat FO de l'enseignement supérieur et de la recherche (FO ESR), notamment :

- contre tout nouveau recul de l'âge de départ en retraite et toute remise en cause des régimes de retraite, dont le Code des pensions civiles et militaires ;
- pour une hausse générale des salaires, avec un SMIC porté à 80 % du salaire médian et une augmentation du point d'indice qui rattrape les pertes (22,3 % depuis 2000) et compense l'inflation depuis le début de l'année (plus de 5 % à ce jour).

Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, on ne rappellera pas ici tous les chiffres qui témoignent de la dégradation considérable de la situation, notamment concernant l'effondrement du recrutement des enseignants-chercheurs et chercheurs<sup>1</sup>, la croissance très forte des effectifs étudiants, l'exclusion généralisée par Parcoursup<sup>2</sup>, l'accroissement exponentiel des effectifs de contractuels sur besoins permanents<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Le nombre de postes de maîtres de conférences et de chargés de recherche ouverts au concours a été divisé par 2 depuis 2009 (au moment du passage aux responsabilités et compétences élargies de la LRU). Voir *État de l'enseignement supérieur et de la recherche en France 2021*, fiche 7, p. 25 et graphique 3. En 2009 le nombre de postes offerts était de 2216. En 2021 le nombre de postes de maîtres de conférences réellement pourvus était de 1015 (Bilan provisoire du recrutement 2021, fiche du ministère).

<sup>2</sup> Chaque année, 30 000 à 40 000 étudiants supplémentaires arrivent dans l'enseignement supérieur, ceci sans aucune création des postes nécessaires ; chaque année, environ 130 000 bacheliers n'obtiennent pas la filière souhaitée.

<sup>3</sup> Le nombre de contractuels sur besoins permanents représente plus du quart de l'effectif total. Voir *État de l'enseignement supérieur et de la recherche en France 2021*, pour les enseignants, fiche 4, p. 18 : « 26 % sont des enseignants contractuels » ; pour les BIATSS fiche 5, p. 2 : « La part des agents contractuels sur missions

La dégradation a encore été accentuée par la LPR (c'est-à-dire notamment la contractualisation généralisée et le primat de la recherche sur projet) et le serait encore si prenaient effet les annonces concernant la dévolution du patrimoine immobilier, le basculement complet des missions de l'Université par la priorité donnée à la formation professionnelle et la soumission des formations aux besoins des entreprises.

Pour FO, les objectifs de l'enseignement supérieur comme de la recherche doivent demeurer déterminés librement par les universitaires et les chercheurs, sans aucune soumission à des logiques externes, quelles qu'elles soient.

Pour FO, il faut en conséquence mettre un coup d'arrêt aux restructurations/démantèlements de l'Université, menés depuis 2007 à travers la LRU, les PRES, les COMUEs, les fusions ou regroupements divers et les établissements « expérimentaux », lesquels impliquent de plus souvent des établissements privés, comme c'est le cas de Paris-Saclay dont vous avez été présidente, avec les conséquences que l'on sait : dislocation par concurrence interne entre établissements et collègues, division entre formations dites « d'excellence » et formation pour le tout-venant, ce qui veut dire *in fine* privation des droits pour le plus grand nombre.

Pour FO, les droits et qualifications afférents aux diplômes nationaux doivent être garantis, c'est pourquoi nous demandons l'abandon de Parcoursup, l'abandon de la plate-forme nationale « Trouver mon master », qui nient les droits afférents au baccalauréat (1<sup>er</sup> grade universitaire) et à la licence. Nous demandons aussi en conséquence l'abrogation de la réforme Blanquer du baccalauréat, dont la logique est de le transformer en diplôme d'établissement : face à cela, il faut le retour à un baccalauréat fondé sur des épreuves nationales, terminales et anonymes.

Dans cette optique, nous dénonçons aussi la disparition du DUT et demandons également l'abandon de la réforme Blanquer des concours et de la « masterisation », dont les conséquences sont sous nos yeux : assèchement du recrutement statutaire et contractualisation de tous, y compris des étudiants !

Pour FO, il convient également d'en finir avec les divers contournements du monopole de la collation des grades, lequel est pourtant inscrit dans la grande loi républicaine de 1880<sup>4</sup>.

Ces contournements font la part belle à des établissements privés, qui pratiquent de plus des frais d'inscription extrêmement coûteux : il est pour nous hors de question que ce modèle, où les étudiants paient tout ou partie du « prix » de leurs études, soit étendu à l'enseignement public, comme ceci a été annoncé par le président Macron quand il était en campagne.

Enfin, il est absolument nécessaire de rompre avec les mises en causes du statut général de la fonction publique<sup>5</sup>, en commençant par publier les postes statutaires de la fonction publique de l'État nécessaires pour encadrer un nombre grandissant d'étudiants comme pour développer la recherche, en commençant par la titularisation sur poste de tous les contractuels.

14/06/22

---

permanentes atteint 26 % de l'effectif total. »

<sup>4</sup> Contournements sous couvert de délivrance de « *bachelors* » valant licence, d' « EESPIG » (établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général), d'associations à des COMUE ou d'intégration dans des établissements publics expérimentaux, de « reconnaissances » diverses ou d'intégration à la plate-forme Parcoursup.

<sup>5</sup> En particulier : les attaques directes telles que primes et avancements sur critères arbitraires, réduction des compétences du CNU et des sections du CoNRS, prévalence des « politiques de site » et des établissements « expérimentaux », les attaques indirectes que constitue la croissance des recrutements contractuels, avec un taux de rotation exténuant pour les collègues.